

JEUX SEXUELS : JEUX INNOCENTS OU ABUS SEXUELS ?^(*)

Récemment, notre équipe a été sollicitée par une institution pour une situation d'abus sexuel entre enfants et pré-adolescents qui venait d'être dévoilée.

Notre action, déterminée dans le temps, se limitait à la gestion de la crise et à la mise au point de propositions d'aide, tant à l'égard des enfants et pré-adolescents qu'à l'égard de l'institution et des parents.

Si nous souhaitons relater ici notre "expérience", c'est parce qu'il existe moins de données concernant les abus sexuels entre enfants, bien qu'on y vienne petit à petit.

1. POPULATION

Les enfants, tous des garçons, qui nous ont été présentés étaient âgés de 8 ½ ans à 14 ans.

La moyenne d'âge des victimes était de 10 ½ ans et celle des abuseurs de 12 ans. Tous faisaient partie d'une même section et se côtoyaient quotidiennement. Pour aucun d'entre eux, on ne pouvait à proprement parler de troubles psychopathologiques majeurs, mais plutôt de troubles de l'affectivité, de l'adaptation sociale et/ou de troubles scolaires.

Concernant leur famille d'origine, trois des enfants faisaient déjà l'objet d'une intervention de notre service (dont deux pour abus sexuels). Pour les autres, il s'agissait de familles chaotiques et/ou reconstituées et d'une famille adoptive.

Au cours de notre intervention, nous avons rencontré les éducateurs responsables de ce groupe d'enfants ainsi que le directeur de l'institution, personnes qui nous avaient été présentées comme gérant la situation.

Dans ce groupe d'enfants règne un besoin d'appartenance très important. Il nous est apparu qu'il s'agissait d'un groupe bien organisé en voie de hiérarchisation.

Cette procédure se met en place en fonction de ce que le jeune accepte ou refuse. Le "rituel de l'abus" venant questionner cette hiérarchisation. Ce rituel renforce pour les uns le sentiment d'appartenance, pour les autres, il répond à la quête d'une toute puissance imaginaire.

Dans cette pyramide, nous avons relevé trois niveaux : les victimes, au dernier échelon, faisaient tous l'objet de rituels d'abus semblables, exigés par les deux niveaux qui leur étaient "supérieurs".

Au stade le plus élevé, deux jeunes abusaient tous deux du dernier échelon avec des demandes spécifiques à l'un et à l'autre bien connues de leurs victimes. L'un et l'autre n'abusaient pas des mêmes victimes du niveau intermédiaire, victimes qu'ils contraignaient par ailleurs d'abuser du troisième niveau.

Ce niveau intermédiaire présentait des capacités de résistance bien différentes du troisième niveau.

Les victimes du troisième échelon faisaient une distinction importante entre ceux que l'on pourrait dénommer les abuseurs "volontaires" et les abuseurs "contraints". Il nous semblait qu'ils éprouvaient moins de ressentiment à l'égard de ces derniers et moins de désir de représailles envers eux. Ils se représentaient aussi des victimes, d'une autre statut certes, et dès lors étaient perçues comme moins menaçantes. L'expérience sexuelle était perçue comme un jeu obligé plus que comme un abus. Il semblait même y avoir des alliances parti-

^(*) HOUDMONT Béatrice, psychologue, équipe SOS PARENFANTS - Namur.

culières entre ces deux échelons où les victimes faisaient l'objet d'une attention particulière des abuseurs "contraints", parfois même d'une intention de protection pour le futur.

Doit-on y voir une autre forme de manipulation, un désir de réparation ou encore un désir de compensation de la part de ces abuseurs ?

Quoi qu'il en soit, parmi cette section, certains étaient devenus des abuseurs par soumission plus ou moins craintive à une autorité ascendante, se vivant alors à la fois comme abuseurs et abusés et étaient perçus comme tels par leurs compagnons non-abuseurs. Les jeunes abuseurs contraints se vivaient avant tout comme victimes plus que responsables.

Bien vite, en écoutant nos abuseurs "volontaires", il nous est apparu qu'une dichotomie en termes de victimes et abuseurs étaient illusoire : tous étaient des victimes et aucun ne se décrivait comme l'initiateur et/ou le responsable de "ces jeux... ou abus sexuels".

2. JEUX OU ABUS SEXUELS

Certains psychologues ont vu dans les jeux sexuels une réponse leur curiosité pour leur anatomie sans que ceux-ci ne soient vécus par les enfants comme sexuels et/ou érotique, mêmes s'ils engagent la nudité et/ou des contacts physiques (Kinsey et Coll., 1948; Ellis, 1910).

Ils y voyaient même une préparation à leur rôle d'adulte : provocation et séduction chez les filles, agressivité contrainte chez les garçons.

Ils y voyaient encore une manière de dépasser un sentiment de malaise par rapport à une situation vécue ou qui adviendra...

Cela peut être vrai pour certains enfants, mais pour d'autres, il semble bien que ces jeux soient sources d'excitation sexuelle.

Actuellement, les recherches montrent qu'il existe bien une variété de comportements sexuels chez des enfants en période de latence avec même une fréquence élevée. Mais rares sont les comportements agressifs et ceux qui imitent, répliquent l'activité sexuelle des adultes.

Lamb et Coakley (1993) ont dressé parmi d'autres une liste des jeux sexuels dits normaux : jouer au docteur (le plus fréquent), s'exhiber, jouer des scènes sexuelles avec des poupées, s'embrasser, etc.

S'il n'existe pas de définition nette entre "comportements sexuels normaux" et "anormaux", il n'en reste pas moins que lorsqu'on est dans le registre de la masturbation mutuelle, des contacts oraux-génitaux, des pénétrations, pour cette tranche d'âge, on ne peut plus parler de "normalité".

Dans notre cas, les activités sexuelles dévoilées sortaient du cadre des comportements sexuels attendus pour leur âge.

Paradoxalement, aucun des enfants, à l'exception d'un seul, ne percevait un caractère anormal à ces rituels. Tout au plus, il fallait cesser cette activité "pour ne pas attraper le SIDA".

Pourtant, ces comportements sexuels exigés des victimes engageaient bien des contacts physiques qui, semble-t-il, confèrent un caractère davantage "anormal" à ceux-ci. Une relation faible mais significative entre la perception de la normalité et l'implication physique a été constatée par Lamb et Coakley (1993).

Le seul qui y voyait une connotation anormale était issu d'une famille moins chaotique, beaucoup plus structurée et restrictive constituée par un couple stable. Il semblait être le seul à ressentir de la honte, de la culpabilité et aussi de la crainte à l'égard de son avenir sentimental ("ne plus avoir de fiancée").

Il existe encore trop peu d'écrits sur les abus sexuels de cette tranche d'âge et ceux-ci ne devraient jamais être considérés comme des jeux innocents, ni comme la conséquence, chez les pré-adolescents, d'une adaptation aux modifications psychologiques et physiques qui s'opèrent.

Reste maintenant à tenter de définir les limites entre l'abus sexuel et les jeux sexuels. Pour cela, il faudrait mieux comprendre et connaître les jeux sexuels "normaux" entre enfants.

3. CONTRAINTE : ELEMENTS DE DIFFERENCIATION POSSIBLE ENTRE JEUX ET ABUS SEXUELS

Lamb et Coakley (1993) proposent l'idée que la quantité de brutalité associée au moyen utilisé pour manipuler la victime pourrait constituer un critère de différenciation entre jeux sexuels et abus sexuels.

La simple persuasion relèverait d'une expérience sexuelle normale alors qu'une contrainte plus coercitive comme la force physique serait du ressort de l'abus. Entre les deux, il existe tout un continuum où il est bien compliqué de mettre une limite entre jeux sexuels et abus sexuels.

Si l'usage de la force, de l'agressivité fait sans aucun doute partie des moyens coercitifs, la différence d'âge (ex. plus de cinq ans) en est un autre, car elle empêche la victime de résister à son abuseur ou encore de prendre conscience du caractère abusif de ce qui lui est demandé (Cavanagh, 1989).

Notons que l'usage de la force, la manipulation, les rapports de force, les inégalités existent dans d'autres jeux que les jeux sexuels. On ne peut en empêcher l'expression. Cependant, les jeux sexuels ont tendance à être "secrets", ce qui limite les possibilités d'intervention d'un tiers adulte.

Pour en revenir à notre situation, l'intimidation et la menace étaient toujours présentes pour contraindre la victime et obtenir à la fois sa participation et son silence.

La force physique n'était pas un élément de contrainte. Elle n'est pas non plus en rapport avec le fait d'être abuseur ou victime et le niveau hiérarchique du jeune. Il était même surprenant de constater que certains enfants étaient victime d'abuseurs bien moins grands et bien moins forts qu'eux. Pourtant, aucun ne semblait avoir d'autre issue que d'accepter ces rituels.

C'était au premier plan la menace de l'exclusion du groupe, de la "bande", pour reprendre leurs termes, qui motivait l'acceptation de ces jeux sexuels hors normes.

Si celle-ci n'était guère suffisante à maintenir l'emprise sur les victimes, la menace se faisait plus "coercitive", toujours en rapport avec l'exclusion : celle de l'Institution.

Concrètement, les deux abuseurs "volontaires" menaçaient leurs victimes (du deuxième et troisième niveaux) de raconter aux éducateurs qu'ils avaient commis tels ou tels délits susceptibles de les exclure de l'Institution qui les accueillait.

Il est intéressant de constater l'impact émotionnel véhiculé par cette menace pour ces jeunes qui précisément avaient tous une expérience plus ou moins "traumatique" de l'exclusion familiale. Par ailleurs, l'enfant adopté dont l'expérience de l'abus sexuel avait été la plus traumatisante, se rappelait avoir quitté sa "vraie" mère parce qu'elle se prostituait. A quoi

renvoyait donc pour cet enfant en particulier, nostalgique de ses origines, d'évoquer sa propre prostitution ?

Notons qu'un abuseur avait utilisé un co-abuseur pour parvenir à contraindre sa victime.

Ajoutons encore qu'un des abuseurs "volontaires", qui paraissait d'ailleurs être l'initiateur de ces rites, était considéré comme un modèle pour le groupe et désigné comme tel par l'équipe éducative. Premier au tableau d'avancement, les éducateurs n'hésitaient pas à le présenter comme "un idéal vers lequel tendre", comme le référent du groupe, lui conférant ainsi un modèle d'identification prestigieux aux yeux des adultes.

Quant au second abuseur, il se disait sous l'influence d'une autorité contraignante, un pré-adolescent de la section supérieure et se vivait lui-même comme une victime des rapports de force mis en jeu dans ses relations.

Il rapporte bien vite avoir été abusé sexuellement par un congénère.

Les faits qui nous étaient relatés n'étaient donc pas les seuls ni les premiers. Il ne nous a pas été possible de "remonter" et de "situer" les choses dans le temps. Malgré les changements dans la composition des groupes (arrivées, départs) ces rituels se maintenaient et se perpétuaient.

4. ENFANTS VICTIMES, FUTURS ABUSEURS

De nombreuses observations semblent indiquer qu'il existe chez les enfants sexuellement abusés, une tendance à abuser à leur tour d'autres enfants, souvent plus jeunes qu'eux.

Les abus sexuels peuvent ainsi constituer un véritable réservoir de délinquants sexuels potentiels.

Knapp et Lackey entre autres (cités dans Cavanagh, 1989) ont constaté une relation positive entre la précocité d'une expérience sexuelle traumatisante et le fait de devenir abuseur (100 % de mères abusives si elles ont été victimes d'abus sexuels avant 11 ans, 93 % entre 11 et 17 ans).

Deux raisons suffisantes pour prendre les abus sexuels entre enfants et/ou pré-adolescents au sérieux et y accorder une attention toute particulière.

Par ailleurs, il est nécessaire d'envisager à chaque fois l'existence d'une expérience sexuelle comme victime dans le passé des abuseurs, expérience qu'ils "transmettent" à l'autre par "imitation" et pour diverses raisons.

Cette constatation se confirme dans nos observations. Les sévices sexuels avaient été vus précédemment à la télévision ou encore découlaient de leur propre expérience passée, soit avec un compagnon de l'institution, soit avec un membre de la famille. Il est fort probable également que ces comportements soient la répétition de ce qu'ils ont pu observer directement chez les adultes (cercle familial, amis, connaissances, ...).

5. UNE BRECHE DANS "LA CONSPIRATION DU SILENCE"

On peut être surpris que de tels faits, répétitifs et relativement fréquents, puissent rester inconnus des adultes, éducateurs et parents.

Il semble que ce maintien du secret relève de la nature même de l'abus sexuel entre enfants et pré-adolescents. Ainsi, une étude pilote (citée dans Lamb et Coakley) conclut que la moitié des enfants abusés par un adulte le révéleront à un autre adulte, alors que ce pourcentage de dévoilement chute à 14 % si l'enfant est abusé par un autre enfant ou un

adolescent. Tout cela, indépendamment des menaces proférées par l'abuseur ou de l'usage de la force.

L'hypothèse explicative envisagée renvoie au fait que les enfants eux-mêmes ne sont pas "très sûrs" du caractère abusif de leur expérience sexuelle. Cette dernière débute comme un jeu dans lequel ladite victime prend volontairement une part active, jeu qui se transforme en expérience abusive. Il se sentirait responsable car y ayant adhéré et ce sens de la responsabilité l'empêcherait de parler. Rappelons également qu'il existe une phase d'engagement dans beaucoup de situations d'abus sexuels impliquant un enfant et un adolescent ou un adulte. Celle-ci semble destinée à obtenir par manipulation la confiance de la victime et faire accepter progressivement "l'inacceptable", tout en faisant basculer ses capacités discriminatoires relatives aux permis et aux interdits.

Dans notre situation, le secret a été levé par un enfant nouvellement arrivé précisément parce qu'il avait abusé sexuellement de sa plus jeune sœur. Son expérience d'abuseur l'avait conduit dans cette institution où il se faisait abuser.

Il révélera les faits lors d'un retour en week-end à sa mère, elle-même qui l'avait dénoncé. Avait-elle fait à ses yeux ses preuves de mère protectrice et efficace, capacités qu'il sollicitait à son tour pour lui-même.

Au-delà des paroles, d'autres signes pourraient-ils être perceptibles ? Après coup, chacun s'apercevait que des signaux avaient été émis par ces jeunes : curiosité exacerbée à l'égard des parties génitales des frères et/ou sœurs, intérêt marqué pour la sexualité compte tenu de leur âge, plaintes diverses, "cadeaux" entre les enfants (bonbons surtout), faits d'exhibitionnisme. Mais aucun n'avait imaginé qu'ils étaient révélateurs de jeux sexuels notamment en raison du jeune âge des enfants.

6. REFLEXION INSTITUTIONNELLE ET FORMATION INDIVIDUELLE

Chacun semblait confronté à un manque de repères et de connaissances, à un manque d'appui, à une certaine solitude face à l'émergence d'un problème auquel personne n'avait pensé. A présent, l'existence de telles difficultés était reconnue par tous, ainsi que la nécessité d'une **réflexion institutionnelle** et d'une **formation individuelle**.

Une réflexion institutionnelle s'impose sur la définition des règles de fonctionnement afin de trouver une réponse aux diverses questions qui peuvent être soulevées :

- ?? Quelles sont les mesures à prendre au point de vue sanction ?
- ?? Quelles mesures d'aide peut-on apporter ?
- ?? Qui est le garant du bon fonctionnement de ces règles et qui en est (sont) le(s) décideur(s) ?
- ?? Comment l'information passe-t-elle entre les éducateurs, les éducateurs et la direction, entre l'institution et les parents, ... ?
- ?? Quelle place occupe le service thérapeutique de l'institution ?
- ?? Comment le psychologue peut-il être interpellé par un enfant ?
- ?? Quel est le rôle de chacun ?

La formation au niveau individuel :

- ?? Comment peut-on réagir individuellement face à des situations d'abus sexuel ?
- ?? Comment se sent-on par rapport à cela ((aise/malaise, ...)) ?
- ?? Comment renvoyer les choses aux enfants, aux parents, ... ?
- ?? Quels sont les signaux d'alarme ?

La mise en place d'un cadre d'intervention et d'information s'adresse tant aux parents qu'à l'équipe et aux enfants. Les jeunes doivent recevoir de l'institution qui les accueille des

repères structurants d'autant plus que celle-ci constitue pour certains le seul repère par rapport aux lois universelles.

La manière dont l'environnement réagit favorisera ou non la parole de la victime et par conséquent la protection de l'agresseur. Le dévoilement doit être reçu positivement. Hendrika et Cantwell (1988) rapportent un cas d'abus sexuel entre cousins et cousines où le fait d'avoir frappé l'agresseur pris en flagrant délit a contribué à maintenir le silence et perpétuer les sévices sexuels "en cascade". Il en va de même des réprimandes et punitions répétées. Par ailleurs, les sanctions infligées aux abuseurs doivent être définies de telle façon qu'elles ne soient pas perçues comme un avantage pour les autres.

Les parents comme les membres de l'institution doivent être conseillés et être informés de l'existence de tels jeux, abus sexuels chez les enfants (souvent ignorés, déniés ou minimisés) et de leur caractère "non-innocent".

Le recours systématique au système judiciaire fait l'objet de beaucoup de controverses, encore plus lorsqu'il s'agit d'enfants et de pré-adolescents. Que peut faire la justice à l'affût de preuves et de certitudes quand un jeu sexuel tourne à l'abus sexuel.

Néanmoins, notre expérience personnelle indiquerait que l'interpellation des instances judiciaires dans un premier temps, avec une écoute successive des victimes et des abuseurs confère aux faits une valeur d'interdit et de gravité dans le chef des enfants et des pré-adolescents. Peut-être cela a-t-il eu le même effet pour les parents...

7. CONCLUSIONS

L'information comme l'éducation sont nécessaires tant pour les jeunes que pour les parents et les professionnels, non seulement pour bien réagir en cas d'abus sexuel, mais encore pour les prévenir.

Mieux connaître ces enfants abuseurs, c'est aussi recueillir le plus d'informations et de données sur les caractéristiques de cette population (famille, existence d'un traumatisme sexuel précoce, ...) d'une part, et d'autre part, de mieux connaître les jeux sexuels dits normaux. Cela pourrait déboucher sur de nouveaux outils d'évaluation et de traitement de ces enfants comme de leur famille.

Un travail considérable reste à faire au niveau des institutions qui risquent tôt ou tard d'être confrontées à cette situation.

Voilà une large perspective de travail qui peut s'ouvrir à nos équipes pluridisciplinaires.